

Réf: Dossier N° 095770

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KALL AND DOUG »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE 7è Trch EN FACE DU  
BLUETOOTH, Lot 3796, Ilot 309

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/11/2021 , et enregistrés au CEPICI le 28/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KALL AND DOUG »

Objet : BTP, GESTION IMMOBILIERE, TRANSPORT, IMPORT-EXPORT. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE 7è Trch EN FACE DU  
BLUETOOTH, Lot 3796, Ilot 309

Dirigeant(s) : M KALLO OUMAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03471 du 21/04/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°17110/GTCA/RC/2022 du 21/04/2022

